Sous le haut patronage de Madame Anne CARON-DEGLISE
Avocate générale à la Cour de Cassation

14ème colloque Affect

L'AVENIR DE LA PROFESSION DE MJPM

Les enjeux de la déjudiciarisation pour la profession

1ER OCTOBRE 2022

PALAIS DES CONGRES ARCACHON

Affect
14 Bld du Gal Leclerc, 33 120 ARCACHON
05 56 66 92 87 – 06 11 08 14 40
colloque@affect-formation.com

Association à but non lucratif et d'utilité sociale
Limité à 250 places en présentiel
Respect des règles sanitaires en vigueur

UPEC
OPQF
Datadock
Qualiopi processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'actions suivantes : ACTIONS DE FORMATION

1ER OCTOBRE 2022

PROGRAMME

Programme élaboré en étroite collaboration avec Nathalie PETERKA et Laurence GATTI.

Tout service public est soumis en France aux Lois de Rolland : égalité, neutralité, continuité et adaptation. Ces lois existent aussi en dehors du champ strict du service public et serviront de fil conducteur à notre colloque.

INTRODUCTION

par Fabrice GZIL philosophe et Ethicien

I – LA DIVERSITE

Hétérogénéité des modes d'exercice de la profession versus homogénéisation du statut du MJPM

Différences en matière de rémunération ou d'évaluation

- *Anne CARON-DEGLISE - Avocate Générale près la cour de Cassation*
- *Gaétan GIVEL - Chef de bureau de la protection des personnes - Direction générale de la cohésion sociale*
- *Anne Laure ARNAUD - Présidente de la FNMJI*
- *Valérie BONNE - Coordinatrice du pole « Protection des personnes à l'UNAF »*
- *Antony CERBELAUD - « Le MJPM dans de beaux droits »*

II – L'ADAPTABILITE

La capacité d'adaptation du MJPM

L'enjeu de la formation continue face à l'instabilité législative et réglementaire

- *Nathalie PETERKA - Professeure à l'université Paris-Est Créteil (UPEC, Paris 12)–Directrice du M2 « protection de la personne vulnérable » et du M2 « droit privé des personnes et des patrimoines – responsable du diplôme interuniversitaire UPEC-PARIS CITE « expertise médicale dans le cadre de la protection des majeurs »*
- *Gilles RAOUL CORMEIL - Professeur à l'université de Bretagne Occidentale.*
- *Boris VOIRY - Direction Départementale de la Cohésion sociale et de la protection des populations -PERIGUEUX*
- *Mabel ORÉ - Directrice adjointe au CRIO service de mandataires*

III - L'ACTIVITÉ

La qualification juridique, l'accès à la profession, son organisation.

Exemples d'autres professions, déontologie ou repères éthiques.

- *Commissaires de justice*
- *Camille BOURDAIRE – Maitresse de conférences à l'Université Paris Ouest Nanterre*
- *Tatiana GRUNDLER - Maitresse de conférence à l'université de NANTERRE*
- *Hadeel CHAMSON - Délégué général de la FNAT*

1ER OCTOBRE 2022

PROGRAMME

IV - LA NEUTRALITÉ

Opinions politiques, religieuses, philosophiques. Quelles formations, quelles réflexions?

Une approche ethnopsychiatrie.

- *Isabelle DELAQUYS - Conseillère près la cour d'Appel de BORDEAUX*
- *Véronique LEFEBVRE DES NOETTES - Psychiatre de la personne âgée APHP, Docteure en Philosophie pratique et Ethique médicale UPEM-UPEC, Chercheure associée LIPHA UPEC EA 7373, Co-directrice du département de recherche Ethique Biomédicale au Collège des Bernardins*
- *Annie WOLF - MJPM indépendante*

V - LA CONTINUITE

Remplacement/gestion des absences, financement/transmission des informations-grèves.

- *Sylvie MOISDON CHATAIGNER - Professeure à l'université de Rennes, Présidente de l'association pour la diffusion et la connaissance du droit dans le secteur social, médico-social et éducatif*
- *Aude GAUTHIER - Membre du bureau de l'ANDP – Directrice Générale de service MJPM*
- *Cécile LE GAC - Vice-présidente chargée des contentieux de la protection, coordinatrice du service des contentieux de la protection du tribunal judiciaire de Poitiers*
- *Jacqueline JEAN - MJPM indépendante*

SYNTHÈSE

par Jean Marie PLAZY

Professeur à l'Université de BORDEAUX

Organisé par l'Association Française de Formation et d'Etude des Curatelles et des Tutelles

PRÉSENTIEL OU VISIOCONFÉRENCE

NOUS VOUS CONVIONS

1ER OCTOBRE 2022

PALAIS DES CONGRES, ARCACHON

ÉLIGIBLE A LA FORMATION CONTINUE POUR LA PRISE EN CHARGE ÉVENTUELLE DU COLLOQUE PAR VOTRE OPCO